

En partenariat avec l'Institut Régional du Travail d'Aix-en-Provence, la DIRECCTE PACA (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur) vous propose cette année des actions d'information et de sensibilisation dans les **quatre domaines** suivants :

1. La Prévention des Risques Professionnels (*page 1*) ;
2. La Sous-Traitance et les Risques Professionnels (*page 1*) ;
3. La Qualité de Vie au Travail et la Négociation (*page 2*) ;
4. Les Nouvelles Dispositions Légales en matière d'Institutions Représentatives du Personnel et de Négociation Collective (*page 2*).

1. La Prévention des Risques Professionnels

Réservées aux membres des CHSCT et aux représentants du personnel des entreprises privées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, **quatre actions d'information et de sensibilisation** sont proposées en 2016, en particulier sur le thème de la **prévention des risques psychosociaux**.

L'**objectif** est de fournir aux représentants du personnel **les moyens pour élaborer une démarche de prévention des risques** :

- en maîtrisant les **règles juridiques** qui s'appliquent aux problèmes de santé et de sécurité ;
- en connaissant les **ressources**, les **responsabilités** et les **limites** des actions des CHSCT ;
- en repérant les **différents acteurs** concernés par le sujet et que l'on peut mobiliser ;
- en se dotant d'outils d'analyse des **situations de travail** et de leurs **conséquences sur la santé** ;
- en maîtrisant les **outils** et les **procédures** pour mettre en place des actions concrètes.

4 actions ouvertes aux membres désignés des CHSCT et aux RP*

Mars 2016	(30 mars au 1 ^{er} avril)	Prévention des risques psychosociaux <i>(action organisée dans le Vaucluse, à Avignon)</i>
Mai 2016	(30 mai au 1 ^{er} juin)	Prévention des risques psychosociaux <i>(action organisée dans le Var, à Toulon)</i>
Juin 2016	(13 au 15 juin)	Prévention des risques psychosociaux <i>(action organisée dans les Alpes-Maritimes, à La Napoule)</i>
Octobre 2016	(10 au 12 octobre)	Prévention des risques psychosociaux dans le secteur médico-social <i>(action organisée dans les Alpes-de-Haute-Provence, à Sisteron)</i>

* RP : Représentants du personnel

2. La Sous-Traitance et les Risques Professionnels

De plus en plus d'activités professionnelles sont réalisées en situation de sous-traitance. Les salariés de ces entreprises **maîtrisent souvent mal** l'environnement dans lequel ils interviennent et ne disposent pas toujours des **ressources adaptées** pour réaliser leurs tâches. Ils se voient, en outre, confier les tâches **les plus dangereuses**, et les conditions de travail **les plus difficiles**. Les travailleurs d'entreprises extérieures sont, par ailleurs, plus fréquemment en **contrat précaire** que les salariés des entreprises utilisatrices et leur **suivi médical** est plus difficile à assurer. Les **effets sur la santé au travail des salariés** sont donc importants. **Une action de sensibilisation** est proposée aux membres des CHSCT pour leur permettre de savoir comment intervenir pour **prévenir ou minorer ces risques** pour les salariés.

1 action d'une journée ouverte aux membres désignés des CHSCT

Nov. 2016	(7 novembre)	Sous-Traitance et Risques Professionnels <i>(action organisée dans le Var, à Toulon)</i>
------------------	--------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

3. La Qualité de Vie au Travail et la Négociation

L'accord National Interprofessionnel du 19 juin 2013 a mis en avant la notion de Qualité de Vie au Travail pour mettre en cohérence des négociations d'entreprise portant sur **des questions variées et parfois hétérogènes** (égalité professionnelle, pénibilité, RPS, seniors, contrat de génération...), et pour permettre de renforcer la **coopération entre les Institutions Représentatives du Personnel (IRP)**. Une **action d'information et de sensibilisation** sur la Qualité de Vie au Travail est proposée à tous les membres des IRP des entreprises privées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'**objectif** est de fournir aux participants **les moyens** de maîtriser les **aspects juridiques et pratiques** qui s'appliquent à cette négociation :

- en définissant les **différentes dimensions** de la qualité de vie au travail ;
- en connaissant les **ressources**, les **responsabilités** et les **limites** des actions des IRP ;
- en repérant les **différents acteurs** concernés par le sujet et que l'on peut mobiliser pour la mettre en œuvre ;
- en maîtrisant les **outils** et les **procédures** permettant la mise en place des actions concrètes qui participent à développer la qualité de vie au travail.

1 action ouverte à tous les membres des IRP

Sept. 2016 (12 au 14 septembre) Qualité de Vie au Travail et Négociation
(action organisée dans les Alpes-Maritimes, à La Napoule)

4. Les Nouvelles Dispositions Légales en matière d'Institutions Représentatives du Personnel (IRP) et de Négociation Collective

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « **loi Macron** », et la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi dite « **loi Rebsamen** » modifient les instances de représentation du personnel dans les entreprises (Délégation unique du personnel, CHSCT, Comité d'établissement). Elles percutent **leur fonctionnement**, mais aussi **la manière** dont le **dialogue social** va se dérouler dans les entreprises autour des nouvelles thématiques de la négociation collective. Une **action de sensibilisation** et une **journée d'étude** sont proposées aux membres des Instances Représentatives du Personnel de la région PACA :

- pour **comprendre** et **analyser les conséquences concrètes** de ces **évolutions juridiques** sur le système des relations professionnelles sur le terrain ;
- pour **appréhender ces changements**, de façon à **réorienter** les **pratiques**.

2 actions ouvertes aux membres des IRP (dont une journée d'étude)

Sept. 2016 (22 septembre) Les modifications du dialogue social dans les entreprises en PACA
(journée d'étude organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)

(29 septembre) Les nouvelles IRP dans les PME
(action organisée dans les Alpes-de-Haute-Provence, à Sisteron)

Modalités d'inscription

- Nous vous rappelons **qu'il faut aviser** votre employeur au **moins 30 jours avant la date de l'action** et que vous n'avez pas besoin de la notification de l'IRT pour le faire.
- Si vous souhaitez participer à **une ou plusieurs** de ces actions d'information et de sensibilisation, veuillez s'il vous plaît nous envoyer le **bulletin d'inscription** ci-joint à l'adresse de l'IRT (ne pas transmettre à la DIRECCTE svp) par mail, par fax ou par courrier (*voir nos coordonnées complètes au recto, un bulletin par personne, à remplir le plus lisiblement possible*).
- Vous pouvez aussi vous inscrire directement en ligne sur le site internet de l'Institut à l'aide du formulaire : <http://irt.univ-amu.fr/inscription-sessions-direccte>
- Toutes les informations sur les Actions IRT-DIRECCTE 2016 : <http://irt.univ-amu.fr/sessions-direccte-paca>

~ AUCUNE INSCRIPTION NE SERA VALIDÉE PAR TÉLÉPHONE ~